SI.BE.PO.VI
40 rue Jules Ferry - 60370 BERTHECOURT

COMPTE RENDU REUNION SYNDICALE
SIBEPOVI du JEUDI 29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 h 30, le **S**yndicat **I**ntercommunal des communes de **BE**rthecourt, **Po**nchon, **Vi**llers Saint Sépulcre, Heilles, Mouchy-le-Chatel s'est réuni à la Mairie de Berthecourt.

Etaient présents :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Berthecourt : L.Borderes	**Berthecourt** : C. Crola
Ponchon : G. Delaby /F. Fauquembergue/ L. Lachapelle	**Ponchon** : N.Suze/M. Ledoux
Villers Saint Sépulcre : JL. Mayeux	**Villers Saint Sépulcre :** JP Colas
Heilles S. Fernet / G. Thomas **Mouchy-le-Chatel** :	**Heilles :**

Parents d'élèves Elus présents : Mmes ARDENOIS (Berthecourt) et DELANNOY (VSS)

La séance a été ouverte sous la Présidence de Madame BORDERES Lydia.

Mesdames Suze et Fauquembergue sont désignées Secrétaires de séance

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu de la réunion du 23 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°7 : M57

Madame la Présidente propose l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 en remplacement de la M14 au 1er janvier 2024. Cette nouvelle nomenclature est destinée à simplifier et assouplir le fonctionnement budgétaire. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°8 : Nouveau règlement intérieur des parents

Le SIBEPOVI met en place pour la rentrée 2023/2024 un nouveau logiciel de réservation des prestations cantine/garderie périscolaire/accueil de loisirs appelé MyPérischool. Ce nouveau logiciel nécessite la révision du règlement intérieur notamment concernant les modalités d'inscription et les pénalités pour défaut d'inscription.

Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Point FINANCES à fin juin 2023 : Le budget total SIBEPOVI est maîtrisé et atteint à hauteur de 45 % pour les dépenses. Une commission finances est à prévoir à la rentrée.
Le CEJ 2020 est reversé aux communes soit la somme totale de 39 459.44 euros.

Un agent titulaire a demandé une mise en disponibilité de 6 mois au 1er mai 2023. Le poste est conservé et les heures à couvrir ont été réparties entre les agents du SIBEPOVI et les contrats PEC.

Le nouveau logiciel MyPérischool est installé. Les parents sont invités à créer leur compte famille pour la rentrée prochaine et pourront inscrire leurs enfants aux différentes prestations proposées par le SIBEPOVI à compter du 4 août 2023.
Une tablette est mise à disposition des encadrants et un code WIFI sera nécessaire sur les différents périscolaires. Réflexion sur une carte 4G pour emporter la tablette en sorties par exemple.
Pour toutes les communes du SIBEPOVI, le repas facturé le mercredi et pendant les vacances scolaires sera de 3.80 euros + une demi-heure de périscolaire.

Vacances de fin d'année : le centre sera fermé la 1re semaine et accueillera les enfants du mardi 2 au vendredi 5 janvier 2024.

Convention Restauration scolaire : Les enfants de Maternelles des communes de Villers-Saint-Sépulcre et Ponchon mangent le midi sur leur commune. Une Convention établie entre le SIBEPOVI et les 2 communes a été établie précisant les modalités de transfert de compétences.

Point vacances :

Présentation de Laura MALUCHNIK des thèmes et temps forts des vacances de Printemps et d'Eté avec en intentions éducatives l'épanouissement de l'enfant et le développement de la culture.

Un questionnaire de satisfaction a été proposé aux enfants et aux parents à l'issue des vacances de Printemps. En majorité parents et enfants sont très satisfaits ou satisfaits des prestations proposées.

Points divers :

Madame SUZE demande s'il y a eu une amélioration dans les livraisons des repas et signale un manque de diversité parfois. Nous ne constatons plus de problèmes de manquants dans les livraisons et restons vigilants quant à la diversité des produits (fruit = pomme trop souvent).

En cas d'absence de l'enseignant, l'enfant est d'office accueilli à l'école. Il est rappelé que le repas ne peut être remboursé car livré et déjà facturé au SIBEPOVI. Seuls les repas décochés par les parents sont remboursés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20h